



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 55309

## Texte de la question

Mme Nicole Feidt demande à M. le ministre de la défense quelles mesures ont été prises au sein des armées et vis-à-vis de l'opinion publique pour mettre en valeur le rôle de témoins des militaires qui, au cours de la guerre d'Algérie, ont protesté contre l'emploi de la torture ou ont refusé de la pratiquer.

## Texte de la réponse

Après le vote de l'Assemblée nationale du 10 juin 1999 qualifiant de guerre les événements d'Algérie, le travail de mémoire et de vérité historique s'est accéléré sur ce conflit. Le Gouvernement soutient cette démarche car il estime qu'un travail objectif d'explication et de compréhension est nécessaire tout en excluant les approches partisans ou politiciennes. Dans ce cadre, la circulaire du 13 avril 2001 relative à l'accès aux archives publiques en relation avec la guerre d'Algérie vise à faciliter l'accès des chercheurs aux archives concernant ces événements. Loind'affaiblir la communauté nationale, ce travail de vérité, qui relève des historiens, la renforcera en lui permettant de mieux tirer les leçons de son passé pour construire son avenir. De plus, cette exigence de mémoire est une condition de réconciliation du pays avec lui-même et de paix entre les nations. Pour sa part, le ministère de la défense a entrepris un travail de recherches portant sur cette période en publiant le tome 2 de La Guerre d'Algérie par les documents édité par le service historique de l'armée de terre, ainsi que l'introduction générale de l'inventaire de fonds d'archives de la guerre d'Algérie. De même, dans le cadre du 40e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, le centre d'études d'histoire de la défense organisera un colloque en juin 2002 et la Revue historique des armées, qui a déjà publié de nombreux articles sur ce sujet, éditera un numéro spécial. A ces deux occasions, les travaux des chercheurs évoqueront les témoignages des militaires qui ont refusé de pratiquer la torture.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Feidt](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55309

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2000, page 7063

**Réponse publiée le :** 5 novembre 2001, page 6317